



LA MINERVE.

Samedi matin, 29 Mars 1862.

CORRESPONDANCE PARLEMENTAIRE.

Québec, 26 mars 1862.

M. Drummond n'a pas posé longtemps dans la banquette du Leader de l'opposition. Sa royauté, qui n'était pas sérieuse, n'a duré qu'une heure, et en ce moment, M. Drummond n'est qu'un individu à peu près, perché au milieu des demi-citoyens de la gauche. Le député de Rouville n'est pas content du tout de ce jeu de bascule; il avait bien consenti à une partie de cache-cache avec l'hon. L. V. Sicotte, mais à la condition implicite de remporter l'enjeu de la lutte. Aujourd'hui il tempête contre certains députés du district de Québec qui auraient joué le mauvais tour de préférer à son commandement le commandement de M. Sicotte. Affaire de tort, pourtant; et certes, M. Drummond a tort de s'en formaliser.

Qu'il s'attaque donc par les deux mains au char du député de St. Hyacinthe, comme l'ont fait MM. Loranger, Ervanteur et autres, et il arrivera avec lui. Mais quand arriveront-ils? Question de détail qui n'est pas intéressante d'aucun côté, lorsqu'on n'a pas l'honneur d'occuper un siège marquant dans l'opposition.

Si M. Drummond était poète, je lui conseillerais, pour égarer ses loisirs de puissance d'écho, de réver, pendant les belles nuits du printemps, de "clair de l'au" à travers la forêt, et des "pénitentes senteurs de la feuille nouvelle." Pauvre âme malade que l'orgueil conduit à l'agonie!

L'hon. M. Cartier et l'hon. M. Sicotte sont donc les leaders en chef des deux côtés de la Chambre. C'est la première fois, je crois, que la direction parlementaire des partis politiques incombe à deux Canadiens-Français. Ça fait, digne de remarque, influera peu sur les destinées de l'opposition, si les adeptes du clairgisme persévèrent dans leur violence de langage et poursuivent leur grande domination sur principes et par tempérament. Mais M. Foley doit, par la forme même des choses, se voir dans le cercle de préjugés et de passions, tracé par son parti, en Chambre et dans la presse, à grands traits de colère, d'insulte et de dénigrement. Comme ses soldats, il dépend de George Brown, l'âme damnée de l'opposition, qui a poussé M. Dorion dans cette carrière de fautes et d'errements dont le dernier terme a été l'humiliation et la défaite.

Encore à cette heure, le Globe, plus emporté que jamais n'est-il pas la manifestation la plus entière de la pensée politique de son parti. A deux ou trois exceptions près, ne donne-t-il pas le ton à toute la presse opportuniste du Haut-Canada? L'un de ses rédacteurs, M. McDougall n'aurait-il pas un siège en Chambre? Eh! bien, tout le bon vouloir de M. Foley ira se briser contre la résistance de ses partisans qui sont fanatiques par principes et violents par tradition.

Je ne vous pas faire de M. Brown ou du Globe, un épouvantail pour le Bas-Canada, mais je dis que, presque forcément et comme pour obéir à une loi de la nature, l'opposition du Haut-Canada ne peut entrer franchement dans une voie sincèrement libérale, tolérante et modérée.

Mais la leçon de l'expérience a dû instruire ces farouches puritains de l'école clear-grit. Cette leçon a été frappante de vérité, aux dernières élections; a-t-elle été fruit? Après la défaite même de George Brown, le Globe est-il venu à réciprocité? Consultez donc ses liasses. C'est la même extravagance de folles menaces, de mensonges et de dénigrement contre la race Canadienne-Française. Lorsque le Times de Londres et ses confrères anglais répétaient à l'Europe, la loyauté, le dévouement, le courage exprimés de nos compatriotes, un journal de Toronto nous apportait d'insolentes bravades et parlait de nos frères en termes de dédain et de mépris.

C'était le Globe qui écoulait l'amertume de ses déceptions passées, et tâchait d'entretenir les dissidences sectionnelles, lorsqu'il n'y avait qu'une voix, par tout le pays, pour prêcher l'union à tous les cœurs, à tous les partis, à toutes les nationalités. Et le Globe, je le répète, est encore à l'heure qu'il est, la plus complète manifestation de la pensée clear-grit.

Qu'il ait perdu de son influence et de son autorité, je le crois. Mais, d'ici à longtemps, il sera encore le maître souverain de cette phalange Haut-Canadienne qu'il a attachée au pilori des plus bas préjugés et du plus vil fanatisme. Mais M. Foley, qui est leur chef parlementaire, est modéré. Et qu'importe, s'il arrive à l'impopularité, en suivant l'impulsion de son libéralisme. Que de regards sont braqués sur lui, prêts à lancer l'éclair, s'il faillit!

Oh! pour tout au monde, je voudrais être mauvais prophète. Car, autant que personne, je redoute les difficultés sectionnelles que soulève l'empirement du parti clear-grit. Mais, j'avoue que l'avenir n'est pas encore sans nuages et que l'ère des violences n'est pas close.

Si M. Foley veut substituer à l'ancien bagage de M. Brown, les idées libérales qu'on lui suppose, il aura dans son camp une armée indisciplinée qui saura venger la trahison de son général.

L'opposition Haut-Canadienne subira d'ici à longtemps, des tiraillements qui épuiseront ses forces et son énergie. Elle se fractionne déjà, entraînée par les rivalités et les propensions de ses chefs. Le désir de M. Foley serait, je crois, d'adoucir les aspérités, de calmer la violence et les préjugés, pour faire des deux sections de l'opposition, un parti homogène, uni de pensée et de sentiment, mais il a derrière lui de fougues rivaux, prêts à lancer l'anathème, et à dénigrer au Haut-Canada ce qu'ils appellent les faiblesses et les lâchetés de leur chef. Voilà la vraie difficulté.

Nous allons en voir de belles dans les débats sur l'adresse. Les amendements proposent. Par exemple, nous aurons, grâce à M. Loranger et à M. Labrière, une nouvelle édition édulcorée des articles qui ont paru dans le Pays, l'Ordre le Journal de St. Hyacinthe, dans la Gazette de Sorel et l'Ére Nouvelle, lors de la résignation de M. Labelle et de l'élection de l'hon. L. S. Morin au comté de Laval. M. Loranger qui brûle d'un amour pur et tendre pour la constitution, se plaint des violences qu'elle a souffertes dans cette occasion. Il en appelle à la Chambre pour la réhabilitation de sa protégée!

M. Loranger se fait secourir par le député de Terrebonne. Cet accompagnement me rappelle certains souvenirs de duel qui ajoutent un nouveau charme à l'intime liai-

son de ces deux MM. Vos lecteurs n'ont pas oublié que dans le débat MM. Loranger et Labrière ont échangé de fort jolis billets doux sous forme de cartel. Si la tradition ne ment point, ils auraient pris un jour la clé des champs pour se faire la cour, dans le silence de la campagne, et contempler, à distance, leurs beaux yeux.

Aujourd'hui, ils ne prennent pas tant de soins; aussi vont-ils s'en donner à cœur joie. J'entends déjà les patriotiques mélodies du député de Laprairie; ça sera touchant, mais, laissez-moi dire.

Si je faisais une étude de rapprochement entre quelques députés de la gauche, je pourrais vous égarer quelque bon quart d'heure. Je mettrais en rapport, M. Sicotte, l'homme au tempérament glacial, aux propensions aristocratiques, aux airs de noblesse, avec l'enfant terrible, espèce de bouffon, dans son temps, au langage rude et grossier, aux instincts démocratiques, la photographie enfin de votre citoyen P. Blanchet, le Marat au petit pied de la démocratie bas-canadienne. Mais ce sera pour une autre fois.

Les membres nouveaux qui ont voté avec le ministère sur la question de l'ora-teur, ont reçu des injures dans certains quartiers. Ils ne s'en portent pas plus mal, j'espère.

On est allé jusqu'à donner à entendre que M. Prévost, représentant de Soulanges, avait été acheté par le gouvernement. Je crois inutile de contredire cette absurde calomnie contre un homme honnête et respectable qui n'a rien fait pour mériter ces malicieuses attaques.

M. Prévost a voté avec la grande majorité de ses compatriotes, majorité qui compte dans son sein plus d'indépendance réelle, de convictions et de foi politique que n'en ont les mécontents, les ambitieux et les intrigants de la gauche.

Après son élection, M. Prévost a été placé par tous les journaux, au nombre des indépendants. Pourquoi lui faire un crime d'avoir suivi, dans cette question, les hommes intelligents du côté droit de la Chambre.

Quels sont les accusateurs de M. Prévost? Les hommes qui ont supporté contre l'hon. L. S. Morin, dans le comté de Laval, la candidature de M. Bellerose qui, aux élections générales, s'était présenté comme ministériel pur sang. Ces attaques instruiront M. Prévost.

La considération du discours de Son Excellence est remise à demain. L'hon. M. Cartier qui a proposé l'ajournement a déclaré que les vacances qui existent aujourd'hui dans le ministère seront remplies demain et qu'alors il sera convenable de discuter sur l'adresse.

Le remaniement ministériel, annoncé au commencement de cette session, excite toujours de l'intérêt et alimente les conversations. On ne sait pas, s'il y aura, dans la section haut-canadienne du cabinet, d'importantes modifications que celles rendues nécessaires par la résignation de MM. Rose, Vankoughnet et Morrison. Il circule à ce sujet toutes sortes de rumeurs. Je crois inutile de vous les rapporter, car cet après-midi, j'aurai probablement tous les renseignements que vous attendez, sur ces changements.

Les deux leaders de l'opposition ont reproché hier au gouvernement d'avoir attendu à l'ouverture d'une session pour opérer ce remaniement. Ça reproche serait grave, si on ne mettait en ligne "le compte, les circonstances qui ont pu déterminer le gouvernement à différer jusqu'aujourd'hui: d'abord, l'un des ministres résignataires, M. Vankoughnet, est arrivé d'Europe, il n'y a guères au delà de cinq ou six semaines. Si dès cette époque, on eût effectué le remaniement en perspective, les nouveaux ministres, occupés de leurs élections, auraient été retenus loin de la capitale pendant les premiers jours de la session, et plusieurs voix auraient manqué au ministère.

Le parti politique du Haut-Canada qui supporte le gouvernement devrait être consulté, préalablement à ce remaniement. Les hommes de ce parti devaient se compter, s'entendre, afin à calculer avec plus de probabilité, les chances de l'avenir. C'est, sans doute, ce qu'ont fait les ministères Haut-Canadiens. Réunis à Québec pour vaquer à leurs devoirs comme législateurs, ils ont pu et ils ont dû conseiller leur chef, l'hon. John A. McDonald, sur la meilleure ligne de conduite à suivre, en ce moment de transition pour certains partis. Il y avait peut-être divergence de vues sur l'élément politique auquel devait s'adresser le ministère; en agissant de son chef, et sans consulter personne, l'hon. Proc. Gén. du H.-C., s'exposait fort à mécontenter tout le monde.

Il y a bien des exigences qui se présentent ainsi dans la vie des partis politiques. Les principes, sans doute, ont toujours droit au premier rang, mais il ne faut pas rejeter comme immoral tout ce qui ressemble à une raison de convenance ou de tactique.

Je ne connais encore, à l'heure qu'il est, que deux amendements à l'adresse; celui de M. Loranger dont je vous parlais hier et celui de M. Foley, dont voici la teneur:—

AMENDEMENT  
Qui sera proposé par l'honorable M. Foley, à la réponse du discours du Trône.

Que cette Chambre, étant convaincue que l'une des meilleures sauvegardes des prérogatives de la Couronne, ainsi que des libertés et franchises du peuple, se trouve dans l'application du principe que le gouvernement doit être administré par des ministres responsables au peuple et possédant des sièges en parlement, saisit cette occasion d'exprimer à Votre Excellence le regret avec lequel elle a vu violer ce principe par le maintien de l'honorable Joseph C. Morrison au gouvernement pendant plusieurs années, sans qu'il eût un siège dans chacune des chambres du parlement.

C'est la vieille affaire Morrison; je croyais pourtant qu'elle avait fait son temps. Que d'écrota elle a fait couler! Que de discours décestraux elle a alimentés! N'est-ce pas un abus que de la faire revivre dans l'enceinte parlementaire, au commencement de cette session. D'abord, c'est ennuyeux de se faire crier aux oreilles ce que les yeux se sont fatigués à lire dans les journaux de l'opposition. Et puis, je l'ai déjà dit, et je maintiens mon dire: c'est abuser de cette question qui s'est laissée déchirer, déchiquer, manipuler de toutes les façons, par le premier venu, pendant les longs jours des dernières élections générales. Que ne laissez-on M. Morrison à ses nouveaux et importants devoirs de juge?

Si j'en crois la rumeur, M. Loranger aurait retiré son amendement. Ce serait dommage. Nous aurions eu beaucoup de phrases touchantes sur la constitution, autant d'appels au patriotisme des membres de la Chambre, pas mal d'éloquence et un peu d'esprit.

N'est-ce pas que c'est une perte pour les personnes blâcées? Il ne faut pas, pourtant, que l'œuvre d'un si grand homme meure ainsi pour tout le monde. Je m'empresse donc de vous transmettre une copie de ce pompeux amendement, avec prière de l'insérer pour la postérité!

ATTENTION! ATTENTION! ATTENTION!  
AMENDEMENT  
Que l'honorable Thomas Jean Jacques Loranger, secondé par M. Labrière-Viger, devait proposer lors de la considération du discours du Trône et qui aurait été retiré, on ne sait trop pourquoi. (Ecoutez!)

"Que cette chambre ne peut empêcher d'exprimer à votre Excellence son vif regret de la nomination de Pierre Labelle, élu, élu aux dernières élections générales pour représenter en cette chambre le comté de Laval pendant la durée du présent parlement, à un emploi lucratif et salarié sous la couronne; que cette nomination à tel emploi, créé pour le dit Pierre Labelle, et faite dans le but de lui fournir le moyen de se retirer de la représentation, rend vacant son siège par l'acceptation de cet emploi, et donner à un des ministres de votre Excellence, défait aux mêmes élections générales, dans le comté qu'il représentait pendant le dernier parlement, l'occasion de la faire élire pour le dit comté de Laval, est un acte que cette chambre doit censurer, et a établi un précédent dangereux au bon gouvernement de cette province."

M. Loranger avait donc renoncé ce vif regret qui pèse sur son âme. C'est, ma foi, trop cruel! Il ne faut pas être barbare pour soi-même: et lorsqu'on a du chagrin, il faut le dire, quoi donc! Mais, non, M. Loranger, toujours secondé par son ami, M. Labrière-Viger, se contenta de confier ses peines au papier, qui ne peut guères lui offrir de consolation. S'il avait épuisé son cœur en plein parlement, il aurait trouvé des âmes ouvertes à la pitié; et m'est avis que l'hon. L. S. Morin aurait couru à lui, pour partager son vif regret.

Pauvre M. Loranger! Pauvre amendement! L'un meurt en naissant, l'autre se consume dans d'inutiles regrets! L'amendement, est ce M. Loranger qui est le plus malheureux.

Il est toujours question de l'achat du Canadien par l'opposition. De quel côté, les lecteurs de cet intéressant journal, verront-ils un changement de politique aussi subit et aussi tranché? Sont-ils attachés au titre seul du journal, et feront-ils bon marché de ses principes? Si un tel changement pouvait s'effectuer, sans créer une crise dans la liste d'abonnés du Canadien, ce serait un fait peu flatteur pour les lumières et l'intelligence de nos populations.

Québec, 27 mars, à 3 heures.  
Aujourd'hui, à 3 heures, l'hon. M. Cartier a annoncé que l'hon. M. Sherwood avait été nommé Commissaire des Terres de la Couronne, l'hon. M. Patton, du Conseil Législatif, Solliciteur-Général pour le Haut-Canada, l'hon. John Beverly Robinson, Président des comités du Conseil Exécutif, l'hon. M. Carling, Receveur-Général et l'hon. M. Belleau, Ministre d'Agriculture. Des serments ont été immédiatement émanés pour l'élection des nouveaux ministres.

Les résolutions en réponse au discours du Trône furent proposées par M. Denis, secondé par l'hon. M. Portman.

Sensible à l'appel et aux vœux souvent exprimés de ses sujets du Canada, dit M. Denis, Notre Gracieuse Souveraine nous a honorés de la visite de son noble fils le Prince de Galles et de ses représentants. Qu'il me soit permis de redire la joie, les ovations, les fêtes préparées par notre gouvernement et les citoyens, et le retentissement donné par la Presse à ces ovations et ces fêtes. Les différentes religions et les diverses nationalités s'étaient données la main; le peuple entier accourait souhaiter la bienvenue au noble fils de notre Souveraine. En souvenir de ces touchantes manifestations, Notre Gracieuse Reine s'est exprimée dans son discours du Trône, dans des termes qui nous honorent et nous font espérer un honneur plus grand encore, si un accident déplorable ne fût venu briser son cœur.

M. Denis rappela l'intelligence, l'énergie, le talent et la science de Son Altesse Royale, le Prince-Epoux, dont la mort a jeté la douleur dans tous les cœurs. Qu'il nous soit permis, dit l'orateur, de déposer au pied du trône, l'expression de nos sentiments de condoléance.

Attaché à la France par les souvenirs et les traditions, et à l'Angleterre par le devoir, l'amitié et la reconnaissance, je suis heureux de voir que l'Alliance entre ces deux grandes puissances se cimentait de plus en plus par les privilèges accordés aux vaisseaux de construction canadienne dans les ports français.

La question du commerce, continue M. Denis, contient des spécialités qui sont fort éloignées de la mine et dont il ne m'appartient pas d'entretenir la Chambre. Mais la prospérité commerciale est une question de richesse publique, et la richesse d'un pays concourt à sa dignité, à sa grandeur et à sa liberté. Les efforts du gouvernement de cette province pour relier les trois provinces par la construction d'un chemin de fer et le libre échange entre elles, sont les preuves à augmenter nos ressources commerciales et les richesses du Canada.

Devancés par le Gouvernement Impérial qui veille sans cesse à notre liberté, nous sommes appelés par notre gouvernement à donner notre attention sérieuse à un bill de minier, c'est-à-dire à un bill de protection. Attachés à notre sol et à nos familles, préparons-nous à les défendre.

Je suis heureux de profiter de cette occasion, dit l'orateur, pour remercier hautement Notre Gracieuse Souveraine du choix de Son Excellence Lord Monck, comme Gouverneur Général du Canada. Sa haute intelligence, sa science et son amitié de caractère sont des garanties de sa libéralité pour toutes les croyances et toutes les nationalités. Ses sympathies qui lui ont été manifestées, témoignent de la loyauté du peuple canadien et de son respect pour le principe sacré de notre Souveraineté, en ce pays.

Sachant que l'ordre dans les finances fait la force et la sécurité des gouvernements, j'applaudis à notre sol et à nos familles, par le gouvernement, pour rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses de la Province.

M. Denis déclare, en terminant, qu'il a toujours appartenu au parti libéral-conservateur qui a tant fait pour les destinées du Canada. Il votera en faveur de toute bonne mesure, de quelque côté de la Chambre qu'elle vienne. Il soutiendra le gouvernement aussi longtemps que sa politique sera patriotique, libérale et conservatrice. M. Denis s'assied au milieu des applaudissements du côté droit.

Les résolutions furent secondées par l'hon. M. Portman. Son discours contient de curieuses et intéressantes considérations

politiques. J'y reviendrai probablement dans ma prochaine. Je vous donne plus haut un résumé assez complet de discours de M. Denis; vos lecteurs lui rendront justice.

Sur le demande de l'hon. L. V. Sicotte, l'hon. M. Cartier fit connaître les raisons qui avaient engagé certains membres du gouvernement à résigner leurs sièges dans le Conseil Exécutif depuis la dernière session. L'hon. M. Rose, croyant que les travaux de son département nuisaient à sa santé, a offert sa démission après la prorogation des Chambres. L'hon. Procureur Général fut alors l'éloge de M. Rose, et déclara qu'il avait accepté sa démission avec beaucoup de regrets.

L'hon. J. A. McDonald donna ensuite les raisons qui avaient déterminé le remaniement ministériel de la section Haut-Canadienne de l'administration. Je vous ai donné ces raisons dans une autre correspondance. Ainsi l'hon. M. Vankoughnet avait été appelé, par ses talents et ses connaissances à monter sur le banc judiciaire du Haut-Canada; ainsi de M. Morrison. Quant à M. Rose, on sait qu'il désirait depuis longtemps abandonner la présidence du Conseil Exécutif. En réponse à M. Foley, l'hon. M. McDonald assure la Chambre que l'esprit du ministère n'était nullement modifié par ces changements et qu'il était décidé à maintenir intacte l'égalité territoriale entre les deux sections de la Province. Sur une interpellation de M. McDougall, l'hon. M. Cartier répéta ses remarques en français.

M. McGee fit un joli discours sur les États Unis. C'est un résumé des lectures qu'il a données à Montréal, dans le cours de l'hiver dernier.

Au paragraphe relatif au chemin de fer intercolonial, M. Sicotte demanda à M. Cartier sur quelles bases avaient été conduites les négociations dans cette affaire. M. Cartier répondit qu'elles avaient été conduites sur les mêmes bases que celles adoptées, lorsque l'hon. M. Sicotte lui-même faisait partie de l'Administration. M. Labèche-Viger ayant demandé à son tour si des lots de terre n'avaient pas été concédés pour la construction de ce chemin, M. Cartier fit remarquer que ces terres étaient accordées en vertu d'une loi passée en 1849.

M. Sicotte se prononça fortement en faveur de la position assumée par le gouvernement dans cette question et déclara que la construction du chemin de fer intercolonial était une œuvre hautement nationale. Il diffida de tout autre avec M. Dorion d'Arthabaska qui est opposé de tout son cœur à l'effectuement de cette entreprise.

M. Evanturel se prononça en faveur du projet et conjura M. Dorion de ne pas faire faillir l'opposition avant de bien connaître les détails du projet gouvernemental.

M. M. Foley et McDougall sont opposés à l'octroi des £20,000, et disent que cette entreprise n'a qu'un intérêt sectionnel. Au dernier paragraphe de l'adresse, M. McDougall a proposé un amendement en faveur de la représentation basée sur la population. C'est une vieille histoire et fort peu amusante, je vous assure.

M. Sicotte proposa en amendement à l'amendement de M. McDougall, une résolution déclarant que l'égalité dans la représentation est la base du contrat sur lequel repose l'union des deux provinces. Il est secondé par l'hon. M. Loranger.

Après une discussion de quelques minutes à laquelle prirent part l'hon. J. A. McDonald, MM. Dunkin, Sicotte, Loranger, Sanbitt McDonald, Beaubien et Rankin, l'orateur déclara que la motion de l'hon. M. Sicotte n'était pas dans l'ordre.

M. Sicotte coucha son amendement dans une autre forme et la discussion continua sur l'opportunité de l'amendement lui-même. Es effet, pourquoi ajouter à l'adresse présentée à Son Excellence, en réponse au discours du trône, un paragraphe qui exprime à la vérité un droit essentiel au Bas-Canada, mais qui n'est garanti dans la constitution de l'Union. Ne suffit-il pas, comme l'a dit M. Beaubien, de voter contre l'amendement de M. McDougall qui propose de changer la provision de la constitution qui établit cette égalité?

L'hon. M. Morin, M. Langevin et M. Chapsal prirent tour à tour la parole; je reviendrai à leur discours dans ma prochaine correspondance.

L'orateur ayant réitéré l'opinion que l'amendement de l'hon. M. Sicotte n'était pas dans l'ordre, ce dernier déclara que la décision de l'Orateur restait la discussion dans des limites tellement étroites, qu'il devenait impossible aux membres de cette chambre d'exprimer franchement et sincèrement leur opinion.

Il se plaignait au ton de ses remarques. L'hon. John H. Cameron pensa que l'amendement de M. Sicotte était dans l'ordre. L'Orateur déclara, après quelques remarques de l'hon. M. Cartier, qu'il n'avait pas l'intention d'arrêter la discussion, mais qu'il avait cru de son devoir de faire connaître, dans son opinion, l'amendement de M. Sicotte n'était pas dans l'ordre. Quant au ton de ses remarques, ce dernier a été grandement trompé, s'il a cru qu'il (l'orateur) exprimait quelque aigreur ou quelque exécution.

En ce moment, il est onze heures, et l'Enfant Terrible nous régale d'un nouveau discours. C'est dire que nous ballions à qui mieux mieux.

M. DeCaves demanda à M. Sicotte si son amendement n'est pas une motion de non-confiance contre le ministère? S'il ne veut pas faire de la représentation basée sur la population un enjeu politique pour les intérêts de l'opposition?

M. Sicotte, voulant répondre sagement à la question de M. DeCaves, demanda du temps pour faire des recherches et proposa l'ajournement.

L'hon. M. Cartier dit que l'amendement de M. Sicotte implique une motion de non-confiance, parce que le gouvernement ne peut acquiescer à sa présentation. Si une majorité de la Chambre supporte cet amendement, M. Cartier déclare qu'il offrira immédiatement sa démission. Il dit qu'il n'était pas de sa dignité, de la dignité de son collègue, l'hon. John A. McDonald, et de tous les autres membres de l'Administration, de permettre la présentation de cet amendement. Après la position qu'il n'est assumée, à la dernière session, après les discours qu'ils ont prononcés dans plusieurs circonstances, ils n'ont pas besoin de la déclaration implicite dans l'amendement de M. Sicotte, pour faire connaître au Bas-Canada, quelles sont leurs idées sur la représentation basée sur la population. M. Sicotte peut sans la nécessité d'une telle déclaration, lui qui n'est rallié aux restes de l'ancienne opposition que par ses collègues, les avoir fait connaître par ses discours, ils sont restés les mêmes et resteront les mêmes aussi longtemps qu'ils formeront partie de la représentation nationale.

M. Sicotte, voulant répondre sagement à la question de M. DeCaves, demanda du temps pour faire des recherches et proposa l'ajournement.

L'hon. M. Cartier dit que l'amendement de M. Sicotte implique une motion de non-confiance, parce que le gouvernement ne peut acquiescer à sa présentation. Si une majorité de la Chambre supporte cet amendement, M. Cartier déclare qu'il offrira immédiatement sa démission. Il dit qu'il n'était pas de sa dignité, de la dignité de son collègue, l'hon. John A. McDonald, et de tous les autres membres de l'Administration, de permettre la présentation de cet amendement. Après la position qu'il n'est assumée, à la dernière session, après les discours qu'ils ont prononcés dans plusieurs circonstances, ils n'ont pas besoin de la déclaration implicite dans l'amendement de M. Sicotte, pour faire connaître au Bas-Canada, quelles sont leurs idées sur la représentation basée sur la population. M. Sicotte peut sans la nécessité d'une telle déclaration, lui qui n'est rallié aux restes de l'ancienne opposition que par ses collègues, les avoir fait connaître par ses discours, ils sont restés les mêmes et resteront les mêmes aussi longtemps qu'ils formeront partie de la représentation nationale.

Sur une interpellation de M. Foley, l'hon.

M. Cartier dit que ses nouveaux collègues du Haut-Canada ont entré dans l'administration aux mêmes conditions que M. Sidney Smith, en 1858, alors que M. Sicotte et M. Loranger faisaient partie de l'Administration.

Il ne faut pas jouer avec le feu.  
Dans tous les pays régis par un gouvernement constitutionnel, en Angleterre surtout, il est de règle de circonscrive la discussion sur l'adresse aux sujets mentionnés dans le discours du Trône ou aux questions qui s'y rattachent immédiatement. On pourrait même ajouter que cet exemple est suivi en France où les Chambres, sans être investies de privilèges sur les autres, que ceux de notre parlement ont néanmoins des prérogatives très étendues, comme le prouve abondamment un grand nombre de graves discussions.

La discussion du Trône est l'explication de la politique du gouvernement et c'est la seule qui doit faire l'objet de la discussion, autrement le débat pourrait se continuer jusqu'au jour de la dissolution du Parlement qui lui-même, ne serait plus qu'une académie de bavards.

Nous voyons avec peine l'opposition se départir de cette sage règle pour adopter une tactique extrêmement dangereuse pour le Bas-Canada et qui n'importe de dénoncer sans délai.

Un amendement à l'adresse étant de fait et sous quelque forme qu'on le présente une motion de non-confiance, il s'en suit que le ministère et ceux qui ont confiance en lui doivent nécessairement repousser tous les amendements qui sont proposés, sans distinction, même ceux qui, dans un autre temps, recevraient l'approbation unanime de la Chambre.

Or voici la tactique de l'opposition:  
En sous-amendement à un amendement de M. McDougall en faveur de la représentation basée sur la population, MM. Sicotte et Loranger proposent de déclarer que l'égalité dans la représentation est le principe fondamental de l'Union entre le Haut et le Bas-Canada et qu'elle est essentielle à son maintien.

Cette question n'est pas nouvelle; elle a occupé la Chambre durant la moitié de la dernière session. Et j'ai vu un principe n'a été soutenu avec plus d'habileté, de talent et d'énergie que celui de l'égalité de la représentation entre les deux sections de la province. Mais à qui revient le mérite de l'avoir fait triompher dans la dernière session? Est-ce à l'opposition? Non, certes, puisque son chef Bas-Canadien est resté muet comme la tombe en présence de ses amis Haut-Canadiens qui le combattaient avec chaleur. Ce triomphe est dû aux deux chefs du ministère, MM. Cartier et McDonald, et par conséquent, leur opinion n'est plus consultée sur le sujet. Ils ont gagné une belle victoire, et voilà que MM. Sicotte et Loranger veulent repétiser une question aussi vitale en faisant le sujet d'un combat ridicule.

En toute autre circonstance quel est le Bas-Canadien, à part de M. Somerville, qui voudrait voter contre une telle proposition?

Sérieusement posée devant la chambre comme elle l'a été l'année dernière nous verrions encore une fois cette proposition affirmée avec enthousiasme par la masse de la représentation Bas-Canadienne.

Mais comme elle n'est pas sérieuse, et n'est au fond qu'un vote de non-confiance que l'on demande à la Chambre d'une manière détournée, parce que l'on n'a pas le courage ou la force de le demander franchement et ouvertement, nous allons voir une majorité de nos députés forcés de voter en apparence contre une proposition contenant l'affirmation d'un principe qui est la sauvegarde de nos droits les plus sacrés, d'un principe pour le triomphe duquel il n'en est peut-être pas un qui hésiterait à sacrifier sa liberté et le repos de toute sa vie.

On espère par cette farce indigne surprendre la bonne foi des jeunes députés qui ne sont pas encore au fait des ruses malhonnêtes des chefs de l'opposition.

On veut se créer l'occasion de pouvoir dire au peuple: "Eh! bien, M. Cartier qui était si fortement opposé à la question de la représentation basée sur la population, le croirez-vous, il a voté le 27 mars 1862 contre le principe de l'égalité du nombre de députés dans chaque section."

C'est et c'est comme cela que l'on se joue des choses les plus sacrées!

Et voilà ce que l'on appelle l'élévation d'idées et la grandeur d'âme des chefs de l'opposition!

Et l'on continuera à faire sonner bien haut son patriotisme, son amour pour la nationalité!

Et l'on voudrait se donner comme les vengeurs de la moralité publique!

Que l'on ne vienne pas dire que la motion de M. Foley rendait cet amendement nécessaire, car la motion et l'amendement ce n'est rien autre chose qu'une comédie en deux actes jouée sur l'avenir politique du Bas-Canada avec l'espoir de mettre la main sur un portefeuille, au dénoûment.

Vraiment, M. Sicotte nous espérions mieux de vous comme chef de l'opposition.

Ce n'est pas la peine d'être si distingué dans ses manières quand on n'est si peu dans ses moyens d'arriver au but.

Voici la motion qui a été adoptée dans la Chambre des Communes, à propos de la défense militaire des colonies:

"Que cette chambre, tout en reconnaissant pleinement le droit qu'ont à l'aide im-

portante toutes les parties de l'Empire Britannique, pour leur protection contre les dangers provenant des conséquences de la politique impériale, est d'avis que les colonies qui exercent les droits de l'autonomie (self government) doivent supporter la part principale des dépenses pour le maintien de l'ordre et de la sécurité intérieure." A quel l'on a ajouté ce qui suit: "Que ces colonies doivent aider à leur défense extérieure, et qu'il doit être de règle, excepté dans le cas de grandes fortresses de ne plus rien demander au trésor impérial pour les fortifications coloniales."

Comme on n'a pas déterminé toute la portée de cette motion, comme elle ne définit pas précisément la part que les colonies seront obligées de prendre à leur défense, il est difficile de la discuter. Le Canada n'ayant jamais menagé ni son sang, ni son argent, lorsqu'il s'est agi de défendre le drapeau anglais, nous ne voyons pas l'effet de cette motion par rapport à nous.

On nous écrit de Québec:  
"L'élection de M. Kierzkowski est sérieusement contestée ainsi que celles de MM. Laframboise, par M. Perrault, Huntington, par M. Blanchard; Dufresne d'Herbville, par M. Demers; Denis, par M. Oumet; et J. B. E. Dorion, par M. Dunkin.

"MM. Perrault, Blanchard, Demers et Oumet sont ici et activent les procédés.

"L'élection de M. Foley est aussi contestée, et l'on dit que M. McGee doit être inquiété dans la libre possession de son siège.

"Il est question d'un grand nombre d'autres contestations, mais les particularités ne sont pas encore assez connues pour que je puisse vous donner des informations certaines."

NOMINATIONS.  
BUREAU DU SECRÉTAIRE.  
Québec, 27 Mars, 1862.

Il a été élu à son Excellence le Gouverneur Général, faire les nominations suivantes, savoir: L'honorable GEORGE SHERWOOD, Commissaire des Terres de la Couronne, aux lieux et place de l'honorable P. M. Vankoughnet, qui a résigné. L'honorable JAMES PATTON, Solliciteur Général dans et pour cette partie de la Province du Canada appelée Haut-Canada, aux lieux et place de l'honorable Joseph C. Morrison, qui a résigné.

L'honorable JOHN BEVERLY ROBINSON, Président du Conseil Exécutif de la Province du Canada, aux lieux et place de l'honorable John Ross, qui a résigné.

L'honorable JOHN CARLING, Receveur Général de la Province du Canada, aux lieux et place de l'honorable George Sherwood, nommé Commissaire des Terres de la Couronne.

L'honorable SYDNEY SMITH, un des Conseillers de la Reine dans cette partie de la Province du Canada appelée Haut-Canada.

L'honorable JAMES PATTON, un des Conseillers de la Reine dans cette partie de la Province du Canada appelée Haut-Canada.

NOUVELLES DU CANADA.  
—Nous invitons nos lecteurs à jeter les yeux sur l'annonce de la Société de Construction. Cette Société qui est si prospère et qui produit de si heureux résultats ouvre une nouvelle classe pour cinq ans. C'est une belle occasion pour ceux qui voudraient participer aux avantages de cette Société.

—Nous apprenons que lundi dernier un homme attaché au train de Durham a été écrasé par la locomotive tandis qu'il marchait sur la trace. Il a eu la tête séparée du

re Lamarie dit Rontel, vol, Joseph L'Heureux...

George Doyle subit son procès pour avoir, le 26 octobre 1861, à Sherrington...

M. Destrin comparait pour le prisonnier qui est acquitté.

Catherine Cowan subit son procès pour avoir, le 15 octobre 1861, volé une robe de soie...

M. Ryan comparait pour le prisonnier qui est trouvée coupable et recommandée à la clémence de la Cour.

Les Grands Jurés ont rapporté 23 accusations comme fondées contre O'Brien...

Et la Cour s'ajourne à demain à 10 h.

PARLEMENT PROVINCIAL. CONSEIL LEGISLATIF. Québec, 28 mars.

L'Orateur prit le fauteuil à trois heures. Des tributs de respect et d'éloges furent rendus par Sir E. P. Taché et l'Hon. M. Campbell...

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE. M. McDougall a proposé hier soir un amendement à l'adresse conçue peu près en ces termes :

BUREAU DES ARTS ET METIERS POUR LE BAS CANADA.

UNE ASSEMBLÉE TRIMESTRIELLE DU BUREAU DES ARTS ET METIERS pour le BAS CANADA aura lieu le SALLE DES ARTS...

Mme. JOSEPH GAUVREAU MODISTE. No. 30, Rue Ste. Marie.

AVIS BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT.

L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES DIRECTEURS HONORAIRES de cette BANQUE aura lieu à son Bureau, LUNDI, le SEPT AVRIL...

VENTE D'EFFETS. LE Soussigné offre ses services à ses amis et au public pour la Vente par Encan de MREUBLES de MRNAGE et EFFETS...

Corporation de Montreal. HARDES DE LA POLICE. DES SOUMISSIONS seront reçues au Bureau du Soussigné jusqu'à Mardi Midi, le Huitième jour d'Avril prochain.

CHS. GLACKMEYER, Greffier de la Cité, Hôtel de Ville, Montréal, 29 mars 1862-ci.

Corporation de Montreal. CANAL DE FUITE (TAIL-RACE).

DES SOUMISSIONS CACHETÉES et portant sur l'indication pour Canal de Fuite et adressées au Greffier de la Cité seront reçues au Bureau du dit Greffier, Hôtel-de-Ville, jusqu'à Jeudi Midi, le Dix-Septième jour d'Avril prochain.

TAIL-RACE. depuis la Bâtière des Rues de l'Aqueduc jusqu'au fleuve St. Laurent, suivant les CONDITIONS, PLANS et DÉTAILS de ce Canal que l'on pourra voir au Bureau du Soussigné, à l'Hôtel-de-Ville, et où l'on pourra se procurer aussi des formes de De Soumission imprimées.

NAISSANCE. En cette ville, le 26 du courant, la Dame de M. Edouard Nadeau, un fils.

DECES. En cette ville, le 28 du courant, Victoire-Marie-Joséphine, enfant de M. Jérôme Grenier, à l'âge de trois ans et cinq mois.

CONTRAT POUR LA MALLE. DES SOUMISSIONS adressées au MAITRE DE POSTE GENERAL seront reçues à QUEBEC, jusqu'à MIDI.

Vendredi, le 11 Avril prochain, pour transporter la MALLE de Sa Majesté par Bateau à Vapeur durant la saison navigable de 1862 six fois par semaine aller et revenir, entre MONTREAL et OTTAWA.

FINCE DEMANDÉE. ON demande un employé ou Copiste pour l'Anglais ou Français, dans un bureau, ou comme Professeur de l'Anglais, en parti, ou comme Professeur de l'Anglais français, s'adresser à ce bureau ou au no. 21, rue Glacière, de L. Moys, rue Notre-Dame, dans la descente au Marché Bonsecours. — Montréal, 20 mars — g

PAR C. F. HILL & Cie. VENTE POUR LA DOUANE, ENCAN PUBLIC, MARCHANDISES NON RECLAMEES.

Jeu, le Trois Avril prochain LE SOUSSIGNÉ VENDRA, Aux Magasins de MM. STARKE, SMITH & CIE.

LA VENTE AURA LIEU A LA MAISON D'ENTREPOT DE LA REINE No. 13, Rue de la Commune, DIX HEURES A.M., Jeudi 10 Avril 1862.

MARCHANDISES NON RECLAMEES. MARCHANDISES NON RECLAMEES.

Bohemian (G) M, 1, 2-3 caisses. Queen of the Lakes (T) B-1 caisses de porter Nova Scotia (F) C 15-1 caisses.

LE COMMERCE EN GROS ET EN DETAIL DE FERONNERIE et de tout ce qui est nécessaire en FERONNERIE pour l'AMEUBLEMENT d'une MAISON.

Société de Construction Canadienne de Montreal. AVIS.

LES Directeurs prennent la liberté d'informer le public qu'ils ont OUVERT une NOUVELLE CLASSE pour CING ANS, à commencer au 1er AVRIL prochain.

A VENDRE. UN EMPLACEMENT, situé sur la petite rue St. Jacques, de 38 pieds de front sur 60 pieds de profondeur.

QUATRE LOTS A BATIR, situés sur la rue Lagacière, de 22 pieds de front sur 75 pieds de profondeur.

SIX LOTS situés sur la rue Bleury, de 24 pieds de front sur 80 pieds de profondeur.

QUATRE LOTS situés sur la rue St. George, de 25 pieds de front sur 80 pieds de profondeur.

VINGT-HUIT LOTS situés à la Côte-d-Baron, de 24 pieds de front sur 70 pieds de profondeur, et six autres de 25 pieds de front sur 110 pieds de profondeur.

DEUX COTTAGES, contenant l'un 7 et l'autre 3 appartements, situés sur la rue St. Denis, au coin de la rue Mignone. Loyr 242 10s. S'adresser au Dr. GLOBESKY, 22 mars — ip

DISSOLUTION DE SOCIETE. La société qui a existé entre les soussignés, et comprise Glasgow sous le nom et le raison de W. & J. Smith & Cie, a été dissoute par consentement mutuel.

PAR JOHN J. ARNTON. VENTES PROCHAINES DURANT LE MOIS D'AVRIL 1862.

MERCREDI, 2.—Tablettes, Comptoirs, &c. au magasin de S. B. Fish, Grande rue St. Jacques, par ordre des Syndics.

PAR G. MCGREGOR. TABAC, &c. Jeudi, le Trois Avril prochain LE SOUSSIGNÉ VENDRA, Aux Magasins de MM. STARKE, SMITH & CIE.

LA LOUER. UNE MAISON en pierre avec jardin, &c., située près de l'Eglise du Sault au Récollet. S'adresser à JEAN-BAPTISTE DAVID, Bodeau, Sault-au-Récollet, 28 mars — tikw

DISSOLUTION DE SOCIETE. AVIS est par les présents donné que la SOCIÉTÉ qui a existé entre les soussignés, et comprise sous le nom et le raison de JOS. WALKER & CIE, a été dissoute de ce jour par consentement mutuel.

LE COMMERCE EN GROS ET EN DETAIL DE FERONNERIE et de tout ce qui est nécessaire en FERONNERIE pour l'AMEUBLEMENT d'une MAISON.

Société de Construction Canadienne de Montreal. AVIS.

LES Directeurs prennent la liberté d'informer le public qu'ils ont OUVERT une NOUVELLE CLASSE pour CING ANS, à commencer au 1er AVRIL prochain.

A VENDRE. UN EMPLACEMENT, situé sur la petite rue St. Jacques, de 38 pieds de front sur 60 pieds de profondeur.

QUATRE LOTS A BATIR, situés sur la rue Lagacière, de 22 pieds de front sur 75 pieds de profondeur.

SIX LOTS situés sur la rue Bleury, de 24 pieds de front sur 80 pieds de profondeur.

QUATRE LOTS situés sur la rue St. George, de 25 pieds de front sur 80 pieds de profondeur.

VINGT-HUIT LOTS situés à la Côte-d-Baron, de 24 pieds de front sur 70 pieds de profondeur, et six autres de 25 pieds de front sur 110 pieds de profondeur.

DEUX COTTAGES, contenant l'un 7 et l'autre 3 appartements, situés sur la rue St. Denis, au coin de la rue Mignone. Loyr 242 10s. S'adresser au Dr. GLOBESKY, 22 mars — ip

DISSOLUTION DE SOCIETE. La société qui a existé entre les soussignés, et comprise Glasgow sous le nom et le raison de W. & J. Smith & Cie, a été dissoute par consentement mutuel.

PAR JOHN GREGORY & Cie. LAMPES A L'HUILE DE CHARBON.

GRANDS ! GRANDS ! R. J. DEVINS, DROQUISTE, A CÔTÉ DU PALAIS DE JUSTICE, ALFRED SAVAGE & CIE.

HUILE DE CHARBON, PREMIERE QUALITE ET A BON MARCHÉ. En Gros et en Détail.

Liste des Lettres. NON RECLAMEES au Bureau de Poste de Montréal, reçues entre le 1er et le 15 mars inclusivement.

Liste des Dames. Aubé Dile A. Augé Léonard-d'ille B. Bernache Genevieve Boire François veuve Briault Léocadie C. Chanois Angèle D. Dondel Isabelle Dupuis Sophie 2. Dugas Marie L. Lafontaine Alexis dme Lalonde Emélie Langlois George dme Laplante Ludu d'elie Lebois Philomène Legau Marguerite Letellier Anne M. Major Esther N. Nantel Céline P. Perrault Josephine R. Rochelleau Aug dme Roy dme S. St Amour François dme Z. Zugler Louise E. S. FRERRE, Maître de Poste.

Liste des Messieurs. Alla d Alfred Andrien H J Bachman W Bertrand Louis Bourgette Pierre Bourgeois Joseph Brousseau J B Cardinal J B Cavallo Pierre Chapelleau Joseph Charbonnet Antoine Christian Arthur Coif Siffroid Daigneau Stanislas Darval Péllice Desjardins Delphis Desrosiers David Doucette Urie F. Foisy C F G. Gauthier Jos Gendreau E A 3 Gilbert E A 3 Goyette F W Grange T F Guay Antoine Guayon J B He rner Auguste Jacques Joseph L. Labelle Jovide Ladure Mons Lafontaine Camille Lapointe Jovide Larivé Edouard Laurault Léonard Lavoie Isaac Limoges Joseph Lespérance Pierre Lichtenstein M L D B Maillet Isaac Marquis David Morin Thomas Munro Amable P. Paquette Charles " Patrie La " Pepin Bartholomé Poulard André Provost Michel R. Richard Toussaint Robert Hubert Rodier Charles S Rousseau Julien S. Sauvé Jean-Bte St Perman Joseph T. Théroux Maxime Turout L V. Valde P D Vanier S X. Xavier Ferdinand E. S. FRERRE, Maître de Poste.

VENTE DU GOUVERNEMENT. DES offres scellées, envoyées au plus ancien Officier du Commissariat (portant sur l'enveloppe " offre pour l'achat des provisions du Commissariat ) seront reçues à ce bureau jusqu'à MARDI, le 29 AVRIL, pour 3,000 quarts de Fleur, à Ottawa et 3,000 à Montréal, 900 quarts de Lard salé à Ottawa et 1,000 quarts à Montréal.

VENTE Par Autorité de Justice. Sera vendu sur les lieux, au plus haut enchère, LUNDI le 21 AVRIL prochain, à ONZE heures précises du MATIN.

UN EMPLACEMENT appartenant à M. Louis Gaty et à ses enfants, situés dans le Quartier St. Louis de cette cité, au coin des rues St. Denis et Ste-Catherine, mesurant 50 pieds de front sur la rue St. Denis, et 83 pieds et 9 pouces sur la rue Ste-Catherine, le tout mesure française, tenant du côté Sud-Est, à Louis Marchand Ecr. et en arrière au Sud-Ouest, à un passage pour moitié, avec une maison en pierre de taille à deux étages couverte en ferblanc et divisée en deux logements et écuries en briques dessus érigés.

VENTE Par Autorité de Justice. SERA VENDU LUNDI, QUATORZIEME JOUR D'AVRIL prochain, au plus offrant et dernier enchérisseur, à la porte de l'Eglise de la paroisse de St. Rose, à DIX heures de l'avant-midi, l'IMMEUBLE ci-après désigné, dépendant de la Communauté de biens qui a existé entre Michel Desjardins, de la paroisse de St. Rose, et feu Marie Adélaïde Labelle, son épouse, avoir :

UN TERRAIN situé en la dite paroisse Sainte-Rose, de la contenance de dix-huit arpents en superficie, plus ou moins, tenant au Sud et joignant au Nord-Est à Louis Labelle, au Nord, au chemin de base de la dite cité Ste. Rose, et du côté du Sud-Ouest à Camille Ouellet, avec basses et érigées.

VENTE Par Autorité de Justice. SERA VENDU LUNDI, le 29 AVRIL prochain, à ONZE heures précises du MATIN, un emplacement appartenant à M. Louis Gaty et à ses enfants, situés dans le Quartier St. Louis de cette cité, au coin des rues St. Denis et Ste-Catherine, mesurant 50 pieds de front sur la rue St. Denis, et 83 pieds et 9 pouces sur la rue Ste-Catherine, le tout mesure française, tenant du côté Sud-Est, à Louis Marchand Ecr. et en arrière au Sud-Ouest, à un passage pour moitié, avec une maison en pierre de taille à deux étages couverte en ferblanc et divisée en deux logements et écuries en briques dessus érigés.

VENTE Par Autorité de Justice. SERA VENDU LUNDI, QUATORZIEME JOUR D'AVRIL prochain, au plus offrant et dernier enchérisseur, à la porte de l'Eglise de la paroisse de St. Rose, à DIX heures de l'avant-midi, l'IMMEUBLE ci-après désigné, dépendant de la Communauté de biens qui a existé entre Michel Desjardins, de la paroisse de St. Rose, et feu Marie Adélaïde Labelle, son épouse, avoir :

UN TERRAIN situé en la dite paroisse Sainte-Rose, de la contenance de dix-huit arpents en superficie, plus ou moins, tenant au Sud et joignant au Nord-Est à Louis Labelle, au Nord, au chemin de base de la dite cité Ste. Rose, et du côté du Sud-Ouest à Camille Ouellet, avec basses et érigées.

DES SOUMISSIONS seront reçues à la MAISON de la TRINITE de MONTREAL jusqu'à VENDREDI, le QUATRIEME JOUR D'AVRIL prochain, pour la construction d'UN PHARE, à la POINTE AUX TRUILLIES. On peut voir les Plans et Spécifications au Bureau de H. M. Perreault, Requier, Architecte, etc., Rue St. François-Xavier. On exigera de bonnes cautions. Maison de la Trinité de Montréal, 24 mars 1862—26—q

PAR JOHN GREGORY & Cie. LAMPES A L'HUILE DE CHARBON.

GRANDS ! GRANDS ! R. J. DEVINS, DROQUISTE, A CÔTÉ DU PALAIS DE JUSTICE, ALFRED SAVAGE & CIE.

HUILE DE CHARBON, PREMIERE QUALITE ET A BON MARCHÉ. En Gros et en Détail.

Liste des Lettres. NON RECLAMEES au Bureau de Poste de Montréal, reçues entre le 1er et le 15 mars inclusivement.

Liste des Dames. Aubé Dile A. Augé Léonard-d'ille B. Bernache Genevieve Boire François veuve Briault Léocadie C. Chanois Angèle D. Dondel Isabelle Dupuis Sophie 2. Dugas Marie L. Lafontaine Alexis dme Lalonde Emélie Langlois George dme Laplante Ludu d'elie Lebois Philomène Legau Marguerite Letellier Anne M. Major Esther N. Nantel Céline P. Perrault Josephine R. Rochelleau Aug dme Roy dme S. St Amour François dme Z. Zugler Louise E. S. FRERRE, Maître de Poste.

Liste des Messieurs. Alla d Alfred Andrien H J Bachman W Bertrand Louis Bourgette Pierre Bourgeois Joseph Brousseau J B Cardinal J B Cavallo Pierre Chapelleau Joseph Charbonnet Antoine Christian Arthur Coif Siffroid Daigneau Stanislas Darval Péllice Desjardins Delphis Desrosiers David Doucette Urie F. Foisy C F G. Gauthier Jos Gendreau E A 3 Gilbert E A 3 Goyette F W Grange T F Guay Antoine Guayon J B He rner Auguste Jacques Joseph L. Labelle Jovide Ladure Mons Lafontaine Camille Lapointe Jovide Larivé Edouard Laurault Léonard Lavoie Isaac Limoges Joseph Lespérance Pierre Lichtenstein M L D B Maillet Isaac Marquis David Morin Thomas Munro Amable P. Paquette Charles " Patrie La " Pepin Bartholomé Poulard André Provost Michel R. Richard Toussaint Robert Hubert Rodier Charles S Rousseau Julien S. Sauvé Jean-Bte St Perman Joseph T. Théroux Maxime Turout L V. Valde P D Vanier S X. Xavier Ferdinand E. S. FRERRE, Maître de Poste.

VENTE DU GOUVERNEMENT. DES offres scellées, envoyées au plus ancien Officier du Commissariat (portant sur l'enveloppe " offre pour l'achat des provisions du Commissariat ) seront reçues à ce bureau jusqu'à MARDI, le 29 AVRIL, pour 3,000 quarts de Fleur, à Ottawa et 3,000 à Montréal, 900 quarts de Lard salé à Ottawa et 1,000 quarts à Montréal.

VENTE Par Autorité de Justice. Sera vendu sur les lieux, au plus haut enchère, LUNDI le 21 AVRIL prochain, à ONZE heures précises du MATIN.

UN EMPLACEMENT appartenant à M. Louis Gaty et à ses enfants, situés dans le Quartier St. Louis de cette cité, au coin des rues St. Denis et Ste-Catherine, mesurant 50 pieds de front sur la rue St. Denis, et 83 pieds et 9 pouces sur la rue Ste-Catherine, le tout mesure française, tenant du côté Sud-Est, à Louis Marchand Ecr. et en arrière au Sud-Ouest, à un passage pour moitié, avec une maison en pierre de taille à deux étages couverte en ferblanc et divisée en deux logements et écuries en briques dessus érigés.

VENTE Par Autorité de Justice. SERA VENDU LUNDI, QUATORZIEME JOUR D'AVRIL prochain, au plus offrant et dernier enchérisseur, à la porte de l'Eglise de la paroisse de St. Rose, à DIX heures de l'avant-midi, l'IMMEUBLE ci-après désigné, dépendant de la Communauté de biens qui a existé entre Michel Desjardins, de la paroisse de St. Rose, et feu Marie Adélaïde Labelle, son épouse, avoir :

UN TERRAIN situé en la dite paroisse Sainte-Rose, de la contenance de dix-huit arpents en superficie, plus ou moins, tenant au Sud et joignant au Nord-Est à Louis Labelle, au Nord, au chemin de base de la dite cité Ste. Rose, et du côté du Sud-Ouest à Camille Ouellet, avec basses et érigées.

VENTE Par Autorité de Justice. SERA VENDU LUNDI, QUATORZIEME JOUR D'AVRIL prochain, au plus offrant et dernier enchérisseur, à la porte de l'Eglise de la paroisse de St. Rose, à DIX heures de l'avant-midi, l'IMMEUBLE ci-après désigné, dépendant de la Communauté de biens qui a existé entre Michel Desjardins, de la paroisse de St. Rose, et feu Marie Adélaïde Labelle, son épouse, avoir :

UN TERRAIN situé en la dite paroisse Sainte-Rose, de la contenance de dix-huit arpents en superficie, plus ou moins, tenant au Sud et joignant au Nord-Est à Louis Labelle, au Nord, au chemin de base de la dite cité Ste. Rose, et du côté du Sud-Ouest à Camille Ouellet, avec basses et érigées.

DES SOUMISSIONS seront reçues à la MAISON de la TRINITE de MONTREAL jusqu'à VENDREDI, le QUATRIEME JOUR D'AVRIL prochain, pour la construction d'UN PHARE, à la POINTE AUX TRUILLIES. On peut voir les Plans et Spécifications au Bureau de H. M. Perreault, Requier, Architecte, etc., Rue St. François-Xavier. On exigera de bonnes cautions. Maison de la Trinité de Montréal, 24 mars 1862—26—q

PAR L. DEVANTY. SECONDE GRANDE VENTE DE MEUBLES DE MENAGE.

Très-riches et très-élégants. Préparés les plus riches d'Ouvrages d'Artistes distingués, aussi Services à Thé. En argent plaqué, Couteillerie, &c., &c.

Aura lieu à sa Salle d'Expos. No. 159, Cathedral Block, RUE NOTRE-DAME, Mardi, le 1er. Avril

VENTE des Etats de Bouchers au Nouveau Marché St. Antoine.

LES beaux des Etats du NOUVEAU MARCHÉ St. ANTOINE, pour une année à compter du PREMIER MAI prochain, seront vendus à l'ENCAEN PUBLIC, au dit Marché, MEROUDI, à MIDI, le SEPTIEME JOUR D'AVRIL prochain.

COMPAGNIE DES VAPEURS OCEANIQUE DE MONTREAL. Avis aux Passagers.

AFIN de rencontrer les desirs de personnes qui se proposent de visiter la Grande Exposition Internationale (qui doit s'ouvrir à Londres le 1er Mai prochain), et toutes autres personnes, Agents de cette Compagnie ont reçu instructions de donner des BILLETS de retour aux taux suivants. Cet arrangement commença au 1er Avril prochain.

DE PORTLAND OU QUEBEC A LIVERPOOL ET RETOUR, PAR LES VAPEURS DE LA LIGNE DE LA MALLE.

PREMIERE classe, \$150; enfants au dessous de 12 par chaque année de leur âge \$12. Devant le gangway \$120; Enfants au dessous de 12, par chaque année de leur âge, \$10. Entrepot, \$60; Enfants au dessous de 12, par chaque année de leur âge, \$5.

PAR LA LIGNE DE GLASGOW A GLASGOW. PREMIERE classe, \$120; Enfants, au dessous de 12, par chaque année de leur âge, \$10. Intermédiaire, \$80; Enfants au dessous de 12, par chaque année de leur âge, \$7.

LES BILLETS de retour seront bons tant que durera la saison de la navigation du St. Laurent, de 1862, mais plus longtemps.

PHARMACIE DU DR. PICAULT, Nos. 42, 44, 46, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.

CET ETABLISSEMENT de 1ère classe ayant subi des améliorations considérables offre à un nombre infini de malades, à des PRIX MODERES, TOUS LES MEDICAMENTS utiles.

PHARMACIE DU DR. PICAULT, Nos. 42, 44, 46, Rue Notre-Dame, coin de la rue Bonsecours.

VENTE Par Autorité de Justice. SERA VENDU LUNDI, le 29 AVRIL prochain, à ONZE heures précises du MATIN, à la porte de l'Eglise de la paroisse St. Jean-Christophe, l'IMMEUBLE ci-après désigné, appartenant à la Communauté de biens qui a existé entre JOSEPH LALBERGE et veuve ANGLE L'AGNER.

